

**COMMUNE DE VAILLY**  
**COMPTE RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOUT 2014**

**Présents** : Yannick TRABICHET, Maire, Romain GURLIAT, Adrien CHEVALLET, Michaël STEHLIN, Adjoints, Laurent NAZAIRE, Christophe TRABICHET, Marlène BONDAZ, Céline CHEVALLET, Julien CHATELAIN, Sylvain ROCHY, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Sophie CHATELAIN, Carole CURSAT

**Absent excusé**: Florent FAVRE

**Absent** : Ghislain TRABICHET

**Secrétaire de séance** : Mr CHEVALLET Adrien

Le compte-rendu du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

**I – MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Madame le Maire rappelle la création d'une garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2014/2015. Cette garderie étant payante, il est nécessaire de créer une régie de recettes pour la vente des tickets. Une régie de recettes existant déjà pour la cantine scolaire, il suffit simplement de modifier l'acte de constitution pour ajouter la régie de garderie à celle de la cantine. Autorisation a été donnée dans ce sens par le trésorier payeur de Thonon-Les-Bains en date du 29 juillet dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'avenant modifiant l'acte de constitution de la régie de recettes de la cantine scolaire permettant ainsi d'encaisser les recettes liées à la garderie périscolaire.

**II – MODIFICATION DU TARIF DU TICKET REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la circulaire préfectorale n° 2006/37 du 11 juillet 2006 précisant les modalités de vote des tarifs publics locaux et notamment la restauration scolaire. Elle rappelle que le prix du ticket repas est actuellement à 4,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter le prix du ticket repas à 4,85 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, rappelle que les enseignants et tous les intervenants ponctuels dans l'école (stagiaires, médecins, etc...) ont un droit d'accès à la cantine scolaire au même tarif que les enfants, et précise que les agents communaux chargés du fonctionnement de la cantine bénéficient des repas au titre des avantages en nature.

**III – TARIFICATION DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 20 juin 2014 décidant la mise en place d'une garderie périscolaire à la rentrée de septembre 2014. Il convient de fixer le tarif du ticket de garderie périscolaire. Le tarif proposé est identique à celui appliqué dans les autres écoles de la vallée du Brevon. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le prix du ticket de garderie périscolaire à 1 € la demi-heure.

**IV – REGLEMENT INTÉRIEUR CANTINE ET GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un règlement intérieur pour la cantine scolaire et la garderie périscolaire afin de définir les règles applicables à ces services. Elle donne lecture des projets de règlement qui seront distribués à chaque enfant le jour de la rentrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie périscolaire.

#### **V – OFFICE NATIONAL DES FORETS : ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES 2015**

Madame le Maire présente la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2015. La coupe initialement prévue sur la parcelle 11 en 2014 ne pourra pas être réalisée cette année et sera reportée sur ce programme pour le printemps 2015, ainsi que 4 autres parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette proposition, demande que la destination de ces coupes soit conforme aux indications portées dans ce programme et désigne comme garants solidairement responsables du bon déroulement de la coupe Mrs Sylvain ROCHY, Julien CHATELAIN et Michaël STEHLIN.

Madame le Maire indique que les deux lots de bois aux Molliets ont été attribués à Monsieur Jean-Pierre Morel-Guillemaz, dont l'offre était mieux disante.

#### **VI – SYANE 74 : INVENTAIRE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition faite par le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie pour réaliser l'inventaire et la cartographie des installations d'éclairage public de la Commune. Cet inventaire peut s'avérer utile pour renseigner de nombreux documents sollicités par des organismes extérieurs, et également pour se rendre compte de l'entretien à faire sur le matériel existant, voire son remplacement.

Le montant global de cet inventaire est estimé 2 913 €, avec une participation financière communale s'élevant à 2 184 € et des frais généraux s'élevant à 87 €.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision quant à cet inventaire et demande à Madame le Maire de solliciter d'autres cabinets pour la réalisation de cet inventaire.

#### **VII – CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE PAR DES ASSOCIATIONS POUR DES ACTIVITÉS PAYANTES**

Madame le Maire propose qu'une convention d'utilisation de la salle communale soit passée avec toute association ou particulier utilisant cette salle pour une activité à but lucratif, ce qui est actuellement le cas avec la zumba.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'établissement d'une convention moyennant le paiement d'une location et demande à ce que l'on se renseigne sur les tarifs pratiqués par les communes voisines.

Il est également demandé à ce que les pratiquants d'activités puissent se garer sur le parking de la vogue afin de laisser libre l'accès au bâtiment mairie école ainsi qu'à la crèche.

#### **VIII – BAIL DE LOCATION BAR-BRASSERIE « AU BREVON »**

Madame le Maire expose que le bail initial passé avec Kyo Fukao prévoyait la mise à disposition du local de l'ancienne mercerie, moyennant une augmentation du loyer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, en fonction de la surface supplémentaire accordée. Le projet initial de Monsieur Fukao pour ce local ne pouvant se réaliser, cette surface supplémentaire n'a pas été utilisée et Monsieur Fukao souhaite le remettre à disposition de la Commune de Vailly. Madame le Maire propose qu'un avenant au bail soit passé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de l'avenant au bail de location passé avec Monsieur Fukao actant le retrait de cette surface supplémentaire.

Il est proposé que la Commune propose cette surface à toute personne intéressée pour y développer une activité.

## **IX – MOTION DE SOUTIEN AUX DEMANDES PORTÉES PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE France**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande faite par la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) d'adopter une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Madame le Maire donne lecture du courrier type à envoyer à Monsieur le Premier Ministre, par le biais de la CCHC. Le Conseil Municipal approuve cette motion de soutien et charge Madame le Maire d'établir ce courrier.

## **X – QUESTIONS DIVERSES**

- TAP : Madame le Maire porte à connaissance du Conseil Municipal le planning des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour la période allant jusqu'aux vacances de Toussaint. Les enfants répartis en fonction de leur âge dans trois groupes différents pourront participer à des activités telles que : jeux de société, art plastique, bricolage, cuisine, aide aux devoirs, lecture, découverte de la nature, sport. Deux agents communaux et un intervenant extérieur seront mobilisés les lundis, mardis et jeudis. L'intervention d'un professeur d'éducation physique et sportive a été demandée. Ces prestations seront facturées à la commune à hauteur de 55 € de l'heure. Madame le Maire donne lecture du contrat d'engagement à intervenir avec cette personne. Le Conseil Municipal accepte les termes du contrat et autorise Madame le Maire à le signer.
- Demande BECR lotissement Jolly : Madame le Maire fait part de la demande du bureau d'études BECR pour autoriser l'implantation d'un câble souterrain sur environ 15 mètres linéaires sur la parcelle cadastrale communale G 1796 afin de desservir le lotissement Jolly à Pimberty. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec ERDF pour cette servitude de passage.
- STEP La Côte : Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Préfet concernant l'évaluation de conformité 2013 de la station d'épuration de Vailly-La Côte et dont les résultats sont non conformes à cause du mauvais résultat obtenu sur le traitement de l'ammonium. Ce problème de performance est lié à un manque d'entretien de la station. Monsieur le Préfet met en demeure la Commune de remédier à cette situation. L'entreprise Montmasson, maître d'œuvre des deux stations à macrophytes de la Commune, a été contactée et a fait une visite des 2 sites. L'entreprise propose de réaliser un diagnostic sur les améliorations et les travaux à faire sur les stations. Ce diagnostic s'élève à 4 350€ HT. L'état actuel des stations d'épuration de la commune de Vailly nécessitera sans doute des travaux de remise en état importants.

Par ailleurs, le service rattaché au Conseil Général de Haute-Savoie, chargé de réaliser des bilans 48h (prélèvements) sur les stations, ne pourra assurer ce service en 2014. Madame le Maire fait part du devis demandé aux laboratoires LAEPS pour réaliser un bilan, devis qui s'élève à 1 168€ HT pour les deux stations. Ce devis est accepté.

- Réservoirs d'eau potable de la Côte d'en Haut et des Granges Bouvier : l'Agence de l'Eau demandait depuis plusieurs mois à ce que des dispositifs de comptage soient installés sur ces deux réservoirs. La société Rosnoble Electromécanique de Saint-Pierre-en-Faucigny a été contactée pour une visite des installations et a proposé un devis d'un montant de 3 292 € HT. Le devis est accepté. Les travaux doivent être réalisés avant la fin du mois de septembre pour éviter tout problème avec l'Agence de l'Eau.
- Travaux réseaux Canivet-Perroux : Romain Gurliat rend compte de l'avancée des travaux, qui suivent leurs cours. Une modification a été souhaitée, elle concerne la mise en souterrain d'une ligne HTA (moyenne tension), ces travaux n'étant pas prévus initialement. Des réunions de chantier sont organisées régulièrement avec les entreprises et le bureau d'études mandaté par le SYANE.
- Voirie/bornes de sécurité : il est décidé de ne pas remettre les bornes installées au Chef-Lieu et d'enlever celles qui restent vers l'entrée du village coté place de la vogue. Des radars pédagogiques et de comptage seront prochainement installés. Les données collectées serviront pour une réflexion plus globale de l'aménagement du Chef-Lieu. Des panneaux limitant la vitesse à 50 km/h seront remplacés à chaque entrée de l'agglomération et la signalisation horizontale sera actualisée. Des travaux d'enrobés sont prévus sur le parvis de l'église autour du monument aux morts. Ces travaux envisagés par le précédent conseil municipal avec une intervention des employés communaux, seront finalement réalisés par l'entreprise Colas dans le cadre du transfert de la compétence voirie à la Communauté de Communes du Haut Chablais.
- Eclairage public : *L'article L. 2212-2 du CGCT, ainsi que de l'article L. 2213-1 du même code en vertu duquel le maire exerce la police de la circulation sur l'ensemble des voies de communication à l'intérieur des agglomérations, le maire « doit veiller au bon éclairage des voies publiques situées dans l'agglomération communale, y compris de celles dont la commune n'est pas le maître d'ouvrage », et notamment sur les routes départementales (CAA Douai, 18 mai 2004, req. n° 01DA00001). Ainsi, il appartient au maire de rechercher un juste équilibre entre les objectifs d'économie d'énergie et de sécurité afin de déterminer les secteurs de la commune prioritaires en matière d'éclairage public au regard des circonstances locales.* Sur ce constat et après avoir rappelé que des vols ont été perpétrés sur la Commune engendrant un climat d'insécurité en raison de l'extinction des lampes publiques la nuit, il est décidé de rallumer l'éclairage public la nuit dans tous les hameaux. Parallèlement, un devis sera demandé à l'entreprise Degenève pour le remplacement des ampoules par des LED, moins énergivores.
- Chemin de croix d'Hermone : 13 anciennes stèles ont été déposées et remises à la commune par les bénévoles de la paroisse Notre-Dame des Hermones.
- Travaux dans les bâtiments communaux : pendant l'été, un certain nombre de travaux ont été réalisés : une partie du plancher de la troisième classe a été refait, des bancs ont été installés dans les couloirs des classes, le local de l'ancienne poste a été rangé et des étagères posées, les huisseries des fenêtres de la salle communale ont été repeintes, un cendrier et des corbeilles à papiers installés.

Les travaux demandés par les enseignants ont également été réalisés, il reste à changer le revêtement de sol dans les toilettes des enfants, un devis a été demandé, ces travaux seront réalisés pendant les vacances de Toussaint.

Il est précisé qu'à la rentrée, quelques 70 élèves seront scolarisés sur l'école primaire, dont 16 en grande section de maternelle.

Avec la mise en place des rythmes scolaires, assurés par les agents en place, il a été nécessaire de recruter une personne pour assurer les heures de ménage dans les salles de classe et d'activités : Madame Sylvie Costa a été retenue pour assurer cet entretien.

Madame le Maire indique que la fosse du Billat a été vidangée, ces travaux ont été réalisés par le biais du Syndic de copropriété.

Par ailleurs, des devis seront demandés pour des travaux de mise aux normes.

- Demandes des chasseurs : deux demandes ont été reçues en mairie pour captage d'eau sur le trop plein du réservoir des Granges Bouvier et pour installation temporaire d'une caravane sur un terrain communal. Pour l'eau du trop-plein, il est décidé par 6 abstentions, 0 oui et 6 non de refuser la demande, pour l'installation de la caravane, la demande est refusée par 8 non, 4 abstentions et 1 oui.
- Chalet du Sciard : la commission « environnement » s'est rendue sur place courant juillet. Jean-Rémi Chevallet a réalisé une grande partie des travaux qui étaient convenus, bassins et alimentation, abords du chalet. De gros travaux de nettoyage et débroussaillage des parcelles alentours ont été effectués.
- ASA des Trois Becs : une réunion de présentation du projet à destination des élus aura lieu le 16 septembre 2014 à 17h30 en mairie, Madame le Maire invite les conseillers municipaux à être présents.
- Le bulletin municipal distribué en juillet a donné satisfaction. La gestion du site Internet de la commune n'est pas simple et présente beaucoup de lourdeurs, il est envisagé de trouver une autre application plus fonctionnelle et plus accessible.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 03 octobre 2014 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 0h30.

Le Maire,

Yannick TRABICHET

